

L'ARS Paca renforce l'accès aux soins de proximité dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Marseille, le 10 octobre 2018.

L'accès à des soins de qualité et l'organisation des soins de proximité sont deux enjeux majeurs pour les acteurs de santé comme pour l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (Paca). Depuis janvier 2018, l'ARS Paca déploie une stratégie régionale pour renforcer et garantir un égal accès aux soins dans les territoires : c'est le plan territorial d'accès aux soins (PTAS).

Garantir l'accès à des soins de qualité, partout et au bon moment, c'est aussi l'objectif du plan pour l'égal accès aux soins dans les territoires, présenté par Agnès Buzyn, Ministre des solidarités et de la santé, le 13 octobre 2017.

Effectivement, même si le nouvel arrêté du « zonage médecins » par l'ARS Paca a permis une augmentation du nombre de territoires éligibles à des aides au maintien ou à l'installation de médecins (72 % de la population du département des Alpes-de-Haute-Provence vit sur un territoire éligible à ces aides), l'égal accès à des soins de qualité ne se limite pas à la question de l'installation des professionnels de santé



Des initiatives territoriales dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Ce jour se tient la conférence sur l'accès territorial aux soins de proximité dans les Alpes-de-Haute-Provence durant laquelle les élus, les acteurs de santé et les partenaires agissent ensemble pour améliorer l'accès aux soins.

Des actions concrètes pour améliorer l'accès aux soins sont d'ores et déjà engagées dans les Alpes-de-Haute-Provence :

- **Les structures d'exercice coordonné :**
 - 5 **maisons de santé pluri professionnelles** (MSP) labellisées et en fonctionnement sont réparties sur l'ensemble du département et proposent notamment des consultations non programmées ;
 - 4 **nouveaux projets de MSP** sont actuellement en cours auxquels s'ajoutent des autres projets structures de type ESP (équipes de soins primaires) et CPTS (communautés professionnelles territoriales de santé).
- **Le lien ville-hôpital et la place des hôpitaux de proximité :**
 - des **consultations avancées** (accès aux médecins spécialistes) et des consultations non programmées (réponse aux petites urgences) sont proposées dans plusieurs hôpitaux locaux.
 - des **équipes mobiles** interviennent sur l'ensemble du territoire : équipe territoriale de soins palliatifs, équipe mobile de gériatrie et équipe mobile de santé visuelle.
 - le **déploiement de la télémédecine** porté par le groupement hospitalier de territoire (GHT 04) mobilise les médecins de l'ensemble des hôpitaux publics du département ; ils peuvent utiliser désormais, depuis le début du mois d'octobre 2018, les techniques de téléconsultation et de télé-expertise. Un prochain élargissement de cette offre de télémédecine à l'ensemble des établissements médico-sociaux publics est envisagé.
 - une expérimentation d'une « **MSP connectée** » à **Digne-les-Bains** est cofinancée par l'ARS et le Conseil régional : l'objectif, accompagner les professionnels à s'approprier les outils numériques, tels que la télémédecine, et à une organisation innovante.
- **L'organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue** en développant ou favorisant :
 - l'exercice mixte (libéral et salariat) ;
 - les postes de médecins généralistes à exercice partagé sur les territoires prioritaires ;
 - l'exercice infirmier en pratiques avancées et les infirmiers Asalée ;
 - les postes d'assistants médicaux.
- **La simplification de la vie des professionnels de santé grâce à :**
 - la mise en place d'un guichet unique d'information, d'orientation et d'accompagnement à destination des professionnels de santé afin de répondre à leurs divers questionnements (stages, installation, subventions, retraite...) est accessible ☎ **0811 910 009** ;
 - la mise en place d'une plateforme territoriale d'appui (PTA) apportant au quotidien un soutien aux professionnels de santé face aux situations complexes qu'ils rencontrent et qui nécessitent une coordination des acteurs accessible au ☎ **04 92 36 36 36**.

L'offre de soins de proximité dans les Alpes-de-Haute-Provence : les chiffres clefs.

- 5 **maisons de santé pluri professionnelles** et bientôt 10 ;
- 1 **centre de santé polyvalent** et 3 **centres de santé dentaire** ;
- 304 **médecins généralistes** et 194 **spécialistes** ;
- 6 **hôpitaux de proximité publics** (médecine et/ou SSR) ;
- 12 **SSIAD** (pour un total de 527 places) et 31 **EHPAD** (2000 places) répartis sur l'ensemble du territoire.

— Contacts Presse
— Agence régionale de santé Paca
— > Service communication
— ars-pacacommunication@ars.sante.fr
— 04 13 55 83 70

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



@ARSPaca